

Main dans la main



BULLETIN

de l'Association valaisanne des parents de handicapés mentaux

Secrétariat A.P.H.M.: 14, Avenue de la Tour, 1950 SION
Tél. (027) 22 07 87 - CCP 19-3753

NB 753

office moderne

OFFICE MODERNE

Rudaz - Elsig Cie
Rue de Lausanne 8
1950 SION



MOBILIER ET FOURNITURES DE BUREAU

ATELIER DE REPARATION

Demandez nos catalogues ou visitez notre exposition.

Représentant exclusif :

MACHINES
A CALCULER

MACHINES
A ECRIRE

MÈUBLES
DE BUREAU

PRECISA



STABA

SOMMAIRE

- Susciter une grande famille
 - Editorial par M. Comby, Conseiller d'Etat
 - Une classe spéciale
 - Mon petit frère Samuel
 - Les divertissements de Matix (1^{re} partie)
 - Ce qu'il faut savoir...
 - Rappel d'activités
 - Bibliographie
 - Lettre à des parents (suite)
 - Solutions aux divertissements de Matix
 - Quelques dates
 - Bientôt Noël (couverture extérieure)
-

SUSCITER UNE GRANDE FAMILLE AUTOUR DE L'HANDICAPÉ

L'idée qu'on peut se faire de la famille découle du vécu de chacun et peut correspondre - c'est aujourd'hui le cas le plus fréquent - au seul couple et à ses enfants. Parfois, elle s'étend pour englober non seulement les grands parents mais aussi les oncles et tantes, cousins et cousines...

La famille au sens large n'est pas une simple forme archaïque de vie sociale et elle conserve un rôle qui influence durablement ses membres. La rencontre des époux appelle des complémentarités qui débouchent ensuite sur celle des générations, celle de toutes les formes de cousinage qui élargit, par-delà les affections, la vision du monde. Les possibilités d'ouverture sont encore augmentées par les mariages entre personnes de régions ou de nationalités différentes. Si l'éducation des enfants s'en trouve enrichie, le profit peut être aussi important pour celui qui est blessé dans son corps ou dans son intelligence. Ne pouvant de lui-même agrandir le champ de ses relations, il retirera une joie stimulante d'une affection démultipliée. Dès lors, il tend spontanément à une communauté plus vaste que celle de ses parents, de ses frères et sœurs.

La complémentarité des âges est aussi par elle-même éducatrice. L'enfant qui rencontre fréquemment ses grands-parents ne voit plus ses parents d'un même regard et comprend qu'ils ont été «petits» eux aussi, avec un besoin d'aide. En outre, bien souvent les grands-parents ayant plus de recul, peuvent être davantage patients, tolérants et sages. Ils rappellent que le temps peut beaucoup...

De leur côté, les oncles et tantes ont parfois des initiatives empreintes d'une audace bénéfique pour «notre enfant» dans un cocon sécurisant qui peut freiner certains progrès. Les frères et sœurs du handicapé y trouvent le confident qui a le temps d'écouter. «Coincés» entre le petit frère qui bouleverse tout dans la famille et le chagrin des parents, à qui ces enfants vont-ils pouvoir parler de leur propre angoisse? Ils le feront très librement s'ils peuvent être entendus, en-dehors des parents, à l'occasion des vacances ou tout simplement d'une promenade, d'une sortie sportive. Une peine partagée crée des liens...

Réduits à eux-mêmes, les parents se sentent isolés en certaines périodes, débordés ou écrasés par le poids parfois tellement lourd du handicapé. Dans ces moments de surcharge ou d'épuisement, les membres de la grande famille peuvent se relayer pour résoudre des situations qui autrement auraient conduit à des soins ou repos en clinique. C'est pourquoi il ne faut pas trop vite démissionner devant l'apparente insensibilité de notre parenté. Cette indifférence peut cacher beaucoup d'ignorance, de timidité, de peur de blesser. Faisons nous-mêmes les premiers pas: tentons l'invitation qui permettra le contact avec l'enfant, osons l'appel de détresse. Suscitons des relations en multipliant au long de l'année les petits signes qui peuvent restaurer le tissu usé. Autre suggestion pour atteindre ce but être porteurs d'espérance et de foi dans les possibilités de celui qui est apparemment plus faible mais riche d'une autre dimension pleine de mystères! Il faut aussi partager les joies du moindre petit progrès ou d'une réussite plus globale.

Et l'Association des Parents? A chacun de nous de faire un effort pour qu'elle soit aussi une Famille au sens large. Il faut qu'on y reste ou qu'on y vienne pour apporter aux autres les fruits de ses propres expériences et puiser sans gêne dans celles des autres car s'il y a des gens inventifs, c'est bien les parents d'un enfant ou d'un adolescent handicapé. Alors, les portes de ce journal sont ouvertes à ceux qui désirent écrire. Si le dialogue pouvait s'instaurer entre les lecteurs, en toute franchise et respect de l'autre, nous franchirions un grand pas...

Réagissez à ces lignes, dites si vous êtes d'accord ou non, soulignez ce qui n'a pas été relevé en écrivant au secrétariat ou au soussigné. Merci à l'avance!

Les idées-force de cet article ont été tirées du numéro d'octobre 1984 de OMBRES ET LUMIERES, revue de l'Association Foi et Lumière qui compte 3 groupes en Valais (Sion - Martigny - Bagnes) réunissant chaque mois pour un partage fraternel avec messe les handicapés, leurs parents et des amis. Pour d'autres renseignements, s'adresser au secrétariat APHM 027/22 07 87.

Bernard Pattaroni, 1891 Vionnaz

D'UNE ECOLE POUR TOUS A UNE ECOLE POUR CHACUN

Après avoir satisfait ses besoins physiologiques et ses besoins de sécurité, l'individu concentre une large part de son énergie à satisfaire son désir d'appartenir au groupe social, tout en étant reconnu comme personne distincte des autres personnes.

Pas toujours pleinement satisfait, ce besoin d'affiliation au groupe de pairs est de nature cyclique (car les situations et les personnes auxquelles l'individu est confronté sont diverses), ce qui oblige à une perpétuelle adaptation des uns et des autres. Tout individu, en effet, suscite chez autrui, à des degrés variables, la sympathie ou l'antipathie, l'acceptation ou le rejet, la compréhension ou l'intolérance...

C'est donc une réalité sociale vécue par chacun des enfants (handicapés ou non), des adolescents et des adultes de se sentir accepté par les uns, exclu par les autres.

C'est le besoin de tous que d'aspirer à être reconnus différents, tout en appartenant au groupe.

Les spécialistes ont des opinions généralement convergentes quant à la nécessité pour les personnes handicapées de vivre avec les personnes valides. Mais où il y a divergence, c'est sur le processus d'intégration, c'est-à-dire sur la façon de concevoir une véritable intégration.

Faut-il préparer l'intégration socio-professionnelle par la mise en classe spéciale?

Faut-il que les enfants handicapés et valides fréquentent l'école ensemble dès le début, pour qu'il y ait ensuite une véritable intégration sociale?

Comme on peut s'en douter, chacune de ces tendances repose sur une argumentation qualifiée d'incontestable par leurs défenseurs respectifs.

Sans entrer dans cette dialectique, nous pensons que le débat ne peut avoir lieu qu'à partir d'une analyse globale des finalités de l'école et de la société. Il ne suffit pas de légiférer en la matière pour que l'intégration scolaire soit concrétisée. Il est indispensable que l'action législative et les avis des agents éducateurs convergent, et surtout que l'attitude de la collectivité soit favorable, car cela suppose un changement de mentalité par rapport à la norme.

Pour des raisons éthiques et philosophiques, les mesures de maintien, de réinsertion et d'intégration suscitent aujourd'hui un intérêt évident.

Cette tendance, que d'aucuns qualifient d'irréversible, a créé une véritable dynamique dans le domaine de la recherche. Ce qui permet de dire que, dans l'état actuel des connaissances, il est illusoire d'intégrer totalement dans les classes ordinaires des enfants dont les déficiences intellectuelles sont moyennes et profondes. Cela ne signifie pas que l'on ne puisse favoriser un passage de certaines activités avec des enfants de classes ordinaires.

Par contre, en ce qui concerne les autres enfants ayant des besoins spéciaux, rien ne s'oppose à ce que nous envisagions des modalités d'intégration, tout en tenant compte de la gravité du handicap, de l'âge, de la faculté d'adaptation de l'enfant, du milieu scolaire et familial, de l'attitude des adultes, etc. La réalisation concrète de ces possibilités d'intégration ne peut aboutir qu'à la condition que la pédagogie générale s'adapte à satisfaire ces nouveaux besoins.

D'une école pour tous, il faut construire une école pour chacun; ainsi, la prise en compte des différences à l'intérieur de la classe ordinaire contribuera à aider l'enfant à réaliser son épanouissement.

N'est-ce pas l'objectif essentiel de l'éducation?

Bernard COMBY
Chef du Département
de l'instruction publique



Le professionnel du Ski et de la Montagne

FRANÇOIS BEIGER

Rue de l'Hôpital 7
Tél. 026/2 67 77

UNE CLASSE SPECIALE AI



«Classes de développement, classes à effectif réduit, classes d'appui, classes spéciales...». Que de noms donnés à divers types de classes qui n'entrent pas dans la structure dite «normale».

Dans toutes ces classes, sont rassemblés des élèves ayant des difficultés - légères ou profondes - qui ne leur permettent pas de suivre le programme dispensé dans les degrés primaires un à six.

Une autre pédagogie doit donc être envisagée tant au niveau de la prise en charge qu'au niveau de l'acquisition des connaissances. Le maître porte une attention toute particulière à chaque élève et progresse avec lui selon son rythme

propre. Il fixe des objectifs à atteindre en fonction des capacités des élèves et n'est pas soumis aux contingences d'un programme strict.

Parmi ces types de classes, la classe spéciale AI occupe une place particulière.

Les élèves qui fréquentent ces classes spéciales ont un handicap intellectuel trop grand qui ne permet pas de viser à une intégration dans le circuit scolaire «normal».

La «stratégie pédagogique» est donc différente de celle appliquée dans les autres classes.

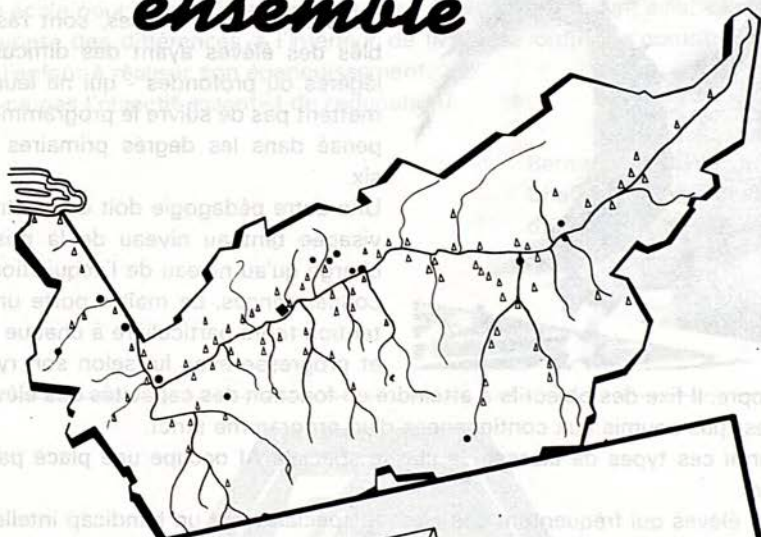
L'objectif principal est de développer chez l'enfant son autonomie personnelle. L'autre objectif est de développer des savoir-faire lui permettant par la suite de faire un apprentissage dans une maison spécialisée: type «Centre ORIPH».

A Martigny, actuellement, dix élèves provenant de diverses communes du district sont répartis dans deux classes selon leur âge et leurs possibilités scolaires.

Ces deux classes sont intégrées dans le complexe de la Ville. Pour l'instant l'intégration se limite à des cours communs de gymnastique et à la participation à des manifestations collectives - théâtre - film - jeux de plein air et à la vie sociale de l'école.

Jacques Vuignier

*Partout, pour tout,
ensemble*




BANQUE CANTONALE DU VALAIS
WALLISER KANTONAL BANK

MON PETIT FRERE SAMUEL.



Je m'appelle Annick, j'ai 11 ans, une sœur de 9 ans et un frère de 6 ans, Samuel, qui est mongolien.

Mon petit frère, je l'adore, oui je l'adore vraiment. En effet, c'est lui qui se lance à mon cou quand j'arrive de l'école; c'est lui qui me taquine lorsque je fais mes devoirs; c'est lui qui, à table, me tend le plat lorsque mon assiette est vide: «tiens Annick!» C'est encore lui qui prend ma main quand je sors de la maison; il aime jouer avec moi et veut m'accompagner partout.

Samuel est un garçonnet très gai. Il est très bien «dans sa peau». Il ne fait pas de préférence; tout enfant qui joue avec lui est immédiatement son ami. Il n'a aucune méfiance: un sourire d'autrui et voilà un nouveau copain! S'il aperçoit un petit groupe près de la maison: hop! il accourt. Parfois, mes amis sont peut-être un peu grands à son avis, alors il hésite, regarde, attend un geste de leur part; mais son envie de les rejoindre est grand. Mes camarades, elles, sont aussi sympas avec Samuel. Le plus souvent, je dois dire, il n'y a aucun problème.

Samuel aime donc beaucoup les autres; il est très heureux quand autour de lui on s'aime. Un soir, par exemple, mon papa et ma maman étaient assis sur le divan. Ils s'aperçoivent que Samuel désire se mettre au milieu d'eux. Que veut-il faire? Eh bien! simplement, il rapproche les deux visages jusqu'à - détail important pour lui - ce qu'ils se touchent; puis il s'écrie:

«papi - mami amour»

N'est-ce pas merveilleux?

Oui mon frère est handicapé, mais il est heureux et sa joie débordante se communique autour de lui.

Mon petit Samuel ne sera jamais comme les «autres» cela ne m'empêchera pas de l'aimer plus que les «autres».

Annick

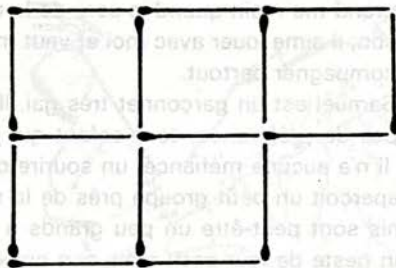
LES DIVERTISSEMENTS DE MATIX

Voici des divertissements que vous propose MATIX, ce professeur ainsi appelé par sa petite fille qui n'arrivait pas à prononcer «mathématique». Petits problèmes à poser hors-cadre d'une leçon, pour boucher un trou, pour attraper ceux qui ne savent pas réfléchir, pour faire raisonner logiquement plus que pour faire calculer, peut-être pour occuper un élève ou un groupe d'élèves dans une situation un peu particulière.

Pour les petits degrés

Quelques problèmes d'allumettes!

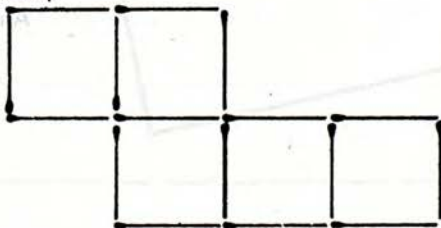
5.1 Enlever trois allumettes de manière à ce qu'il ne reste que trois carrés.



5.2 Changer deux allumettes de place de façon à avoir deux carrés seulement.



5.3 Ne déplacer que deux allumettes pour obtenir quatre carrés au lieu de cinq.



5.4 Sept allumettes disposées de cette façon donnent une fausse égalité. Comment faire pour rétablir l'égalité en déplaçant le moins possible d'allumettes?



CE QU'IL FAUT SAVOIR...

Nous commençons une série d'articles de notre conseiller juridique, Monsieur André-François DERIVAZ à Monthey qui est à l'entière disposition des parents pour d'autres renseignements sur des cas particuliers. Alors, n'hésitez pas à l'appeler au 025/71 66 22 et, qu'il soit remercié pour sa grande disponibilité.

Aujourd'hui, le sujet abordé est celui de l'impotent dès 18 ans, allocation à ne pas confondre avec les contributions aux frais de soins en faveur des mineurs impotents; soit depuis le 1^{er} janvier 1984, respectivement Fr. 4.- - Fr. 11.- et Fr. 18.-.



Services industriels de la ville de Sion

«L'ÉNERGIE TOUJOURS DISPONIBLE»

Eau - Gaz - Electricité - Télévision

LES DIVERTISSEMENTS DE MATIX

Voici des divertissements que vous propose MATIX, ce professeur ainsi appelé par sa petite fille qui n'arrivait pas à prononcer «mathématique». Petits problèmes à poser hors-cadre d'une leçon, pour boucher un trou, pour attrapper ceux qui ne savent pas réfléchir, pour faire raisonner logiquement plus que pour faire calculer, peut-être pour occuper un élève ou un groupe d'élèves dans une situation un peu particulière.

Pour les petits degrés

Quelques problèmes d'allumettes!

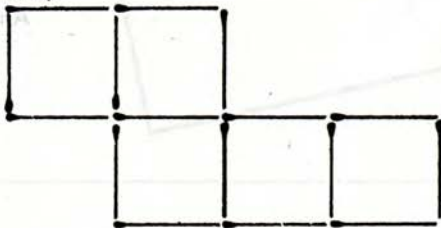
5.1 Enlever trois allumettes de manière à ce qu'il ne reste que trois carrés.



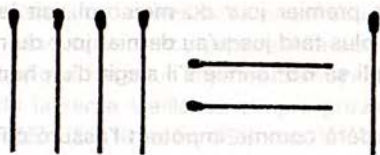
5.2 Changer deux allumettes de place de façon à avoir deux carrés seulement.



5.3 Ne déplacer que deux allumettes pour obtenir quatre carrés au lieu de cinq.



5.4 Sept allumettes disposées de cette façon donnent une fausse égalité. Comment faire pour rétablir l'égalité en déplaçant le moins possible d'allumettes?



CE QU'IL FAUT SAVOIR...

Nous commençons une série d'articles de notre conseiller juridique, Monsieur André-François DERIVAZ à Monthey qui est à l'entière disposition des parents pour d'autres renseignements sur des cas particuliers. Alors, n'hésitez pas à l'appeler au 025/71 66 22 et, qu'il soit remercié pour sa grande disponibilité.

Aujourd'hui, le sujet abordé est celui de l'impotent dès 18 ans, allocation à ne pas confondre avec les contributions aux frais de soins en faveur des mineurs impotents; soit depuis le 1^{er} janvier 1984, respectivement Fr. 4.- - Fr. 11.- et Fr. 18.-.



**Services industriels
de la ville de Sion**

«L'ENERGIE TOUJOURS DISPONIBLE»

Eau - Gaz - Electricité - Télévision

L'allocation pour impotent

Suivant l'article 42 al. 1 LAI, les assurés invalides domiciliés en Suisse qui sont impotents ont droit à une allocation pour impotent.

Celle-ci est allouée au plus tôt dès le premier jour du mois qui suit le dix huitième anniversaire de l'assuré et au plus tard jusqu'au dernier jour du mois au cours duquel l'ayant droit a accompli sa 65^e année s'il s'agit d'un homme ou sa 62^e année s'il s'agit d'une femme.

Suivant l'article 42 al. 2 LAI, est considéré comme impotent l'assuré qui, en raison de son invalidité, a besoin de façon permanente de l'aide d'autrui pour accomplir les actes ordinaires de la vie ou d'une surveillance personnelle.

Aide directe

Suivant la pratique (ATF 107 V 136 et 145 = RCC 1982 p. 119 et 126), il faut considérer comme déterminants les six actes ordinaires suivants:

1. Se vêtir et se dévêtir;
2. Se lever, s'asseoir, se coucher;
3. Manger;
4. Faire sa toilette (soins du corps);
5. Aller au WC;
6. Se déplacer à l'intérieur ou à l'extérieur, établir des contacts.

Aide indirecte

L'aide nécessaire peut, selon la pratique, consister non seulement dans l'aide directe fournie par des tiers, mais aussi dans la surveillance de l'assuré pendant l'accomplissement des actes ordinaires par exemple, la personne chargée de cette surveillance rappelle à l'assuré qu'il doit effectuer tel ou tel acte, alors qu'il ne le ferait pas sans y être exhorté.

Degrés d'impotence

L'article 36 RAI prévoit trois degrés d'impotence:

1. Impotence grave: Elle est réalisée lorsque l'assuré est entièrement impotent. Il a besoin d'une aide régulière et importante d'autrui pour tous les actes ordinaires de la vie et que son état nécessite, en outre, de soins permanents ou d'une surveillance personnelle.

L'allocation pour impotence grave s'élève à 80 % du montant minimum de la rente de vieillesse simple prévue à l'article 34 al. 2 LAVS, soit à Fr. 552.- (80% de fr. 690.- au 1.1.1984).

2. Impotence moyenne: Elle est réalisée selon l'article 36 al. 2 RAI lorsque l'assuré, même avec des moyens auxiliaires a besoin:

- d'une aide régulière et importante d'autrui pour accomplir la plupart des actes ordinaires de la vie, ou
- d'une aide régulière et importante d'autrui pour accomplir au moins deux actes ordinaires de la vie (cf aide directe ch. 1 à 6) et nécessite, en outre, une surveillance personnelle permanente.

L'allocation pour impotence moyenne s'élève à 50 % du montant minimum de la rente vieillesse simple prévue à l'article 34 al. 2 LAVS, soit à Fr. 345.- (50 % de Fr. 690.- au 1.1.1984).

3. Impotence faible: Elle est réalisée selon l'article 36 al. 3 RAI lorsque l'assuré, même avec des moyens auxiliaires a besoin:

- de façon régulière et importante de l'aide d'autrui pour accomplir au moins deux actes ordinaires de la vie, ou d'une surveillance personnelle permanente ou de façon permanente de soins particulièrement astreignants ou lorsqu'en raison d'une grave atteinte des organes sensoriels ou d'une grave infirmité corporelle, il ne peut entretenir des contacts sociaux avec son entourage que grâce à d'importants services fournis de façon régulière par des tiers.

L'allocation pour impotence faible s'élève à 20 % du montant minimum de la rente de vieillesse simple prévue à l'article 34 al. 2 LAVS, soit à Fr. 138.- (20 % de Fr. 690.-) au 1.1.1984.

A.-F. DERIVAZ, av.



AUTOCARS
NORBERT DUBUIS & FILS

CH-1965 Savièse - ☎ 027 / 25 13 01

Entreprise postale et privée
Voyages en Suisse et à l'étranger

RAPPEL D'ACTIVITES APHM

Formation des parents

Suite à la circulaire adressée à tous les parents en octobre écoulé, une vingtaine de réponses sont parvenues à notre secrétariat.

Nous reprenons donc ce cycle de rencontres de parents et la première réunion aura lieu à Sion, samedi après-midi, 15 décembre 1984.

La majorité des parents inscrits désire traiter le thème «Les droits des handicapés mentaux, rentes et assurances».

La prise en charge des handicapés, la scolarité, sera à l'ordre du jour de la rencontre du 15 décembre qui prévoit également un temps de discussion pour l'organisation des rencontres futures sur les droits des handicapés, assurances ou encore d'autres thèmes à définir.

Les personnes qui pour une raison ou une autre auraient omis de s'inscrire à ces rencontres et qui s'intéressent à y participer, sont invitées de s'adresser à notre secrétariat à Sion.

Il n'est pas demandé de contribution financière aux participants et l'accueil se veut chaleureux.

Recrutement de membres-soutien

Dans le dernier numéro de Main dans la Main, notre Président, Monsieur Jean-Claude BERTHOD, nous exposait les raisons d'une campagne de recrutement de membres-soutien.

Avec ce numéro de novembre, chaque parent a reçu 5 exemplaires d'un appel accompagné d'un bulletin vert. Les membres-soutien étaient également invités à participer à cette action; chacun d'eux a reçu deux exemplaires de ladite circulaire.

Actuellement cette campagne bat son plein et, chaque jour, nous enregistrons le résultat concret de vos efforts.

Ce petit mot veut seulement:

- remercier les personnes qui ont participé activement à cette action
- encourager tous les hésitants à faire l'une ou l'autre démarche auprès de leur entourage.
- stimuler toutes les bonnes volontés en faveur de nos enfants et adultes handicapés.
- rappeler que cette campagne de recrutement continue encore en 1985.

R.H.

BIBLIOGRAPHIE

«Les trisomiques parmi nous»

de Monique CUILLERET

Pour vous qui côtoyez ou qui avez souci d'éduquer des trisomiques, voici un livre qui vous aidera beaucoup.

Par cet ouvrage, M.C. nous introduit dans le monde des trisomiques 21 auquel elle se consacre depuis 20 ans. Elle nous explique, dans une écriture simple, mais avec beaucoup de perspicacité, comment se forme le raisonnement, le langage, l'autonomie... des enfants mongoliens, comment réussir leur intégration dans la vie d'adulte en commençant par le monde scolaire déjà. L'auteur nous rend attentifs aux «carences» propres à ces enfants et à la façon d'y pallier. Il nous aide à connaître et à exploiter la richesse de leur caractère et de leur cœur pour les faire progresser.

L.T.

CARTES DE LOTO

Série: 300 cartes Fr. 6.-	Série: 900 cartes Fr. 30.-
Série: 600 cartes Fr. 18.-	Série: 1200 cartes Fr. 42.-

Tout imprimé en noir et couleurs



imprimerie
saprim

1965 savîèse

027/25 17 68

QUELQUES DATES A RETENIR...

- WEEK-ENDS: du vendredi soir 18 h. 00 au dimanche soir 18 h. 00.
Les dates suivantes sont réservées à la Pension La Forêt à Vercorin:
1984: Décembre 14 au 16
1985: Janvier 11 au 13
Février 22 au 24
Mars 22 au 24
Avril 19 au 21

Les inscriptions sont reçues au Secrétariat, au plus tard, le lundi qui précède le week-end. Prix par participant: Fr. 50.- pour les deux jours entiers. Les parents peuvent accompagner leur enfant.
- LOTOS: Martigny, dimanche 10 février 1985
Sion, dimanche 10 mars 1985
- COLONIES: à Vercorin, Pension La Forêt
1985: Enfants: du lundi matin 22 juillet au vendredi 2 août
Adultes: du lundi matin 5 août au vendredi soir 16 août
Inscriptions jusqu'au 15 juin 1985 au Secrétariat à Sion.
- 19 au 21 avril 1985, à Berne,
Assemblée générale et 25^e anniversaire de la Fédération Suisse des Associations de Parents de Handicapés Mentaux (FSAPHM).
- Samedi 8 juin 1985 au SIGNAL DE BOUGY,
journée romande des handicapés mentaux.
- Samedi 26 janvier 1985, à Lausanne,
Rencontre romande des responsables des Associations de parents.
- Vacances de Noël à l'Ecole La Bruyère:
Du vendredi 21 décembre 1984 le soir
au lundi 7 janvier 1985 le matin

BONNES FETES A TOUS NOS LECTEURS!

Du soleil dans le yogourt Cristallina



Des fruits gorgés de soleil. Des fruits et encore des fruits! Tel est le signe distinctif de la qualité Cristallina. Vous le constaterez tout de suite en savourant l'une des exquises variétés Cristallina: banane, ananas, framboise, fraise, myrtille et tant d'autres. Nature et soleil y sont emballés. Vous vous rendrez compte que Cristallina est un yogourt tout spécial, d'une saveur incomparable, d'une qualité irréprochable. C'est bien pourquoi vous avez intérêt à exiger Cristallina, le fameux yogourt extra-fin.



cristallina

Cristallina — frais, naturel, extra-fin

En vente chez votre fournisseur de produits de l'Union laitière

— Bientôt, c'est Noël ! —

à tous mes amis des écoles de sion
siere, martigny et monthey et à
leurs parents, je souhaite un
joyeux Noël et une bonne année.

1985.

raphaëlle,
élève de
la Bruyère
à sion.

